

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
1.36.84

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

OBJET : Commune de Gignac-la-Nerthe - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2015/2019 - Tranche 2019.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Gignac-la-Nerthe pour la tranche 2019 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2015/2019, conformément au tableau présenté en annexe 1.

Ce tableau fait apparaître des modifications dans la programmation des investissements communaux par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2018, sans incidence sur l'économie générale du contrat.

Toutefois, ces modifications conduisent à un rééquilibrage des affectations précédemment votées, conformément à l'annexe 2 du rapport.

MISE EN VALEUR DES ESPACES PUBLICS ET AMELIORATION DE LA VOIRIE COMMUNALE

La commune de Gignac-la-Nerthe poursuit la mise en valeur de ses espaces publics et l'amélioration de la voirie communale avec notamment :

- la création d'un guichet unique et le déplacement de 3 commerces de proximité, place des Templiers ;
- la création d'un passage à gué aux jardins potagers partagés situés à la Pousaraque ;
- la mise en discrétion des réseaux électriques, téléphoniques et fibre optique, chemin des Vignon et allée de Laure (2^{ème} tranche de travaux) ;
- l'aménagement paysager de l'avenue Jean Jaurès ;
- la création d'un parking de 25 à 30 places dont 2 réservées aux véhicules électriques avec borne de recharge, avenue de la Pousaraque ;
- l'installation de mobiliers « anti-intrusion » pour empêcher les stationnements intempestifs au complexe sportif Georges Carnus et au pôle éducatif Mandela.

Enfin, la commune souhaite réaliser diverses études de faisabilité avant d'engager des travaux et aménagements urbains. Elles porteront sur :

- la réhabilitation de la ferme de la Pousaraque et son projet de jardins potagers partagés ;
- la création d'un espace vert avenue Jules Ricaud et autres aménagements paysagers ;
- la mobilité éco-citoyenneté (élaboration d'une charte graphique identifiant les circuits existants et possibles à pieds ou en vélo, conception de mobiliers et signalétiques spécifiques).

Le montant global de l'opération, prévue de 2015 à 2019 s'élève à 2 816 216 € HT, dont 1 158 983 € HT au titre de la tranche 2019. La commune pourrait bénéficier d'une subvention de l'Etat à hauteur de 50 000 € La subvention départementale globale pourrait s'élever à 1 689 731 € dont 695 391 € au titre de la tranche 2019.

ACQUISITIONS FONCIERES

La commune poursuit son programme d'acquisitions foncières dans le but de redynamiser la rue commerçante de la République, d'aménager l'entrée de ville et de développer son projet de jardins potagers partagés situé entre le hameau de Laure et le centre ancien de Gignac-la-Nerthe. La tranche 2019 correspond à l'achat des parcelles suivantes :

- AS n°67, avenue de la Pousaraque, d'une superficie de 673,86 m² destinée à réaliser un parc de stationnement paysager quartier de Laure ;
- AS N°56 et 60, quartier la Pousaraque, de 12 845 m² composées d'un cabanon, d'une source et d'un abri ;
- AC N°81 et 83, quartier le Tholonet. Il s'agit de terres agricoles d'une superficie de 16.905 m², particulièrement exposées au mitage, à l'installation de caravanes et de constructions légères sans droit ni autorisation ;
- AR n°57-58-59-60, quartier Roquebarbe. C'est une exploitation agricole de 6.262 m² composée d'une maison, d'un bâtiment type atelier et de terrains ;
- AK n°23, 24, 25, 26, 44, 45, 46 et 47 et AH n°13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, quartier l'Olivastre/Bosquet d'une superficie globale de 59.498 m². Il s'agit de parcelles bâties et non bâties et d'un chemin d'accès qui ont pour but de mettre fin aux implantations de constructions légères, aux stationnements sauvages de véhicules et caravanes, aux installations d'activités professionnelles, aux abris pour chevaux et enfin aux dépôts de nombreux matériaux sans autorisation ;
- AO n°12, chemin du Vignon. Cette parcelle de 502 m² permettra à la commune de compléter le parking de l'école Marie Mauron en aménageant quelques places supplémentaires. Elle facilitera également la circulation aux heures d'entrée et de sortie des classes et permettra les manœuvres du bus scolaire ;
- AX n°175, 4 rue de la République. Il s'agit d'un logement de 43 m² correspondant au lot n°10 d'un immeuble ancien, prévu à la location aux particuliers ;
- AX n°282, place de la Mairie, correspondant à une maison de 81 m² ;
- BD n°210, avenue François Mitterrand. Cette parcelle de 159 m² permettra de réaliser une liaison piétonne entre la résidence de la Clé des Champs et la RD n°368 afin de sécuriser les

déplacements notamment des enfants et des jeunes, entre domicile et école et d'éviter le détour par le chemin de Figuerolles ;

- AS n°64p, impasse des Templiers. Cette parcelle de 369 m² sera aménagée afin de permettre l'accès aux jardins potagers partagés situés quartier de la Pousaraque ;
- AT n°577, rue des Maurs. Cette acquisition d'une superficie de 118 m² permettra la création de trottoirs afin de sécuriser le déplacement des piétons et de caniveaux pour récupérer les eaux de pluie.

Le montant global de l'opération prévue de 2015 à 2019 s'élève à 7 236 154 € HT, dont 1 845 140 HT au titre de la tranche 2019. La commune bénéficie d'une aide financière de la Région à hauteur de 200 000 € La subvention départementale globale pourrait s'élever à 4 341 692 € dont 1 107 084 € au titre de la tranche 2019.

CONSTRUCTION DE DEUX GROUPES SCOLAIRES ET D'UNE CUISINE CENTRALE

La commune achève, d'une part, la construction du pôle éducatif "Nelson Mandela", chemin des Minots et d'autre part, celle du groupe scolaire "Marie Mauron" situé au hameau de Laure, chemin du Vignon. Des travaux supplémentaires sont à réaliser suite aux dernières intempéries de l'année dernière.

Enfin, s'agissant des écoles David Douillet et Marcel Pagnol, la commune devait démarrer des travaux de très grande ampleur basés, notamment, sur la requalification des espaces extérieurs et sur la construction d'un espace de restauration. Elle a préféré différer ses projets et réaliser des travaux de rénovation plus urgents afin de maintenir les bâtiments en bon état (désamiantage, faux-plafonds, peinture, carrelage, remplacement des sanitaires...).

Le montant global de l'opération, prévue de 2016 à 2019, s'élève à 16 245 964 € HT, dont 1 817 398 € HT au titre de la tranche 2019. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 9 747 578 € dont 1 090 439 € au titre de la tranche 2019.

RENOVATION ET MISE AUX NORMES DES BATIMENTS PUBLICS

La commune envisage de rénover le cimetière Loubatier et de reprendre ses abords. Il s'agit notamment de créer un jardin du souvenir et un puits de dispersion des cendres, d'engazonner les concessions, de planter des arbres et des massifs fleuris, d'installer des bancs et des fontaines d'eau. Les murs de clôture seront refaits et un portail sera posé. Enfin, à l'extérieur du cimetière, le revêtement des parkings sera repris et les places de stationnement seront élargies.

Le montant global de l'opération, prévue de 2017 à 2019, s'élève à 1 729 666 € HT, dont 538 479 € HT au titre de la tranche 2019. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 1 037 799 € dont 323 087 € au titre de la tranche 2019.

ACQUISITION DE VEHICULES UTILITAIRES, EQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET GROS MATERIELS

La commune souhaite équiper son service technique de matériels de qualité afin d'entretenir au mieux les espaces naturels publics. Il s'agit notamment d'acquérir un tracteur, une faucheuse débroussailleuse à bras hydraulique, deux tondeuses autoportées, un broyeur multi-végétaux, un souffleur à dos, une débroussailleuse, une lame niveleuse et un kit semoir pneumatique. Deux auto-

laveuses seront également achetées pour les besoins de la cuisine centrale de la ville et de la salle de spectacle de l'Espace Pagnol.

Enfin, l'achat de 7 planimètres-ville est envisagé afin de mettre en avant les évènements importants de la commune (vœux du maire, Estivales, festivités de Noël, projets de ville...). Ils seront installés, quartier de la Mousseline et des Templiers, avenue Jules Ricaud, Joliot Curie et de la Pousaraque.

Le montant global de l'opération, prévue de 2016 à 2019, s'élève à 586 597 € HT, dont 236 968 €HT au titre de la tranche 2019. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 351 959 € dont 142 181 € au titre de la tranche 2019.

AMELIORATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

La commune de Gignac-la-Nerthe souhaite rénover le stade Armand Audibert situé au cœur du complexe sportif Georges Carnus. Cet équipement dont le sol est de type gazon naturel, sera remplacé par un revêtement synthétique, ce qui permettra de réduire les coûts de maintenance et d'entretien et d'utiliser le terrain en toute saison, indépendamment des conditions météorologiques.

Le montant global de l'opération, prévue en 2019, s'élève à 727 763 € HT. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 436 658 € au titre de la tranche 2019.

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2019 de ce contrat 2015/2019 s'élève à 6 324 731 €HT, conformément à l'annexe 1 du rapport qui présente également l'échéancier actualisé.

La participation globale du Département des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée à 3 794 840 € pour la tranche 2019, selon le détail indiqué en annexe 1.

La dépense est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental sur l'autorisation de programme 2015-10127U en application de la délibération n°111 du 30 janvier 2015.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL